



**MAIRIE DE NANTERRE**

Direction des affaires juridiques,  
des assemblées,  
et de la commande publique

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

Après transmission en Préfecture des Hauts-de-Seine

Le : 20 OCT. 2023

et publication ou notification le : 20 OCT. 2023

**AR2023-118**

Délégation de signature accordée à :  
**Monsieur Benoît NIVAULT**  
Directeur du développement culturel

**LE MAIRE**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2122-19 et R 2122-8,

**Vu** le Code général de la fonction publique,

**Considérant** que Monsieur Benoît NIVAULT exerce les fonctions de Directeur du développement culturel de la ville de Nanterre,

**Considérant** que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et des services municipaux, il y a lieu de lui donner délégation de signature dans une série de domaines,

**ARRETE**

**Article 1** : Monsieur le Maire de Nanterre, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Benoît NIVAULT, Directeur du développement culturel pour :

- la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement
- la signature des bons de commande d'un montant inférieur à 5 000 euros TTC dans les domaines placés sous sa responsabilité, à savoir les services relevant de la direction du développement culturel
- la signature des Déclarations Uniques Simplifiées du Guichet unique du spectacle occasionnel (GUSO)
- la signature des conventions de bénévolat pour les événements et manifestations organisés par sa direction

**Article 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Benoît NIVAULT, Directeur du développement culturel, la même délégation est accordée à Monsieur Yann GOUBARD, Directeur Général Adjoint des Services.

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4** : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine et à l'intéressé.

Nanterre, le 20 octobre 2023

Le Maire de Nanterre



  
Raphaël ADAM